

diguité de pousser aussi loin la complaisance, fit des remontrances à son colonel, le duc de Biron. Ces Messieurs lui exposèrent que des officiers n'étaient pas institués pour de semblables services, et que, si l'union avait lieu, le capitaine d'Arod serait obligé de quitter le régiment mort ou vif, à la suite de duels.

Le colonel, justement ému de cet événement, recommanda aux officiers de s'en rapporter à sa prudence, pour sauvegarder l'honneur du régiment. Il se rendit le lendemain auprès du ministre, le duc de Choiseul, lui exposant le mauvais effet produit par cette nouvelle, et demandant d'éloigner à tout prix le capitaine d'Arod. Le ministre, entrant dans les vues du colonel, pourvut immédiatement M. d'Arod d'un brevet de colonel *à la suite*, c'est-à-dire qui suit la cour, avec rang et traitement, mais sans commandement.

Le duc de Biron, muni du brevet, invita à dîner tout son corps d'officiers, dont faisait partie le capitaine d'Arod, mais qui ignorait la faveur dont il venait d'être gratifié.

Le repas fut très-gai, sans allusion aucune. Au dessert, le colonel des gardes françaises se leva gravement et prononça ces mots : — Je suis chargé, messieurs, de vous transmettre une nouvelle qui vous affligera et vous réjouira, en même temps. Je vous annonce la retraite du capitaine d'Arod, de notre régiment. Le roi, dans sa justice distributive, voulant récompenser ses bons services, lui a donné le brevet de colonel *à la suite*. Buons à la santé du nouvel élu et exprimons lui notre regret de son départ.

Le capitaine-colonel accepta le toast qu'il avait été loin de prévoir et se retira sans mot dire. Le mariage eut lieu, avec grande réjouissances. La dot assurée par